



CHARTRE REGIONALE

Objectif ZÉRO PHYTO

dans nos villes et villages



Dossier de Candidature

Collectivité :

Type de collectivité : Commune EPCI autre :

Département : 11 30 34 66 48

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Niveau sollicité : 2 3 Terre Saine

Collectivité déjà engagée :

Année engagement :

Niveau obtenu :



Partenaires régionaux :





PRESENTATION DU CANDIDAT

Collectivité :
 Nombre d'habitants : Superficie totale de la collectivité :km²
 Maire / Président :
 Adresse :

 Code postal Ville :
 Téléphone : Fax :
 Courriel :@.....

Référent technique

Nom, Prénom :
 Fonction :
 Téléphone :
 Courriel :@.....

Elu référent

Nom, Prénom :
 Fonction :
 Téléphone :
 Courriel :@.....

ORGANISATION DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE

Indiquer les services en charge de la gestion des espaces publics (exemples : espaces verts, voirie, fleurissement, sports, cimetières, bâtiment, ...) et le nombre d'agents par service.

Services	Nombre total d'agents/service	Nombre total d'ETP/service	Nombre d'agents utilisant des pesticides



Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



Type de surface(s) à entretenir par la collectivité	Méthodes alternatives utilisées		Détail de l'entretien des espaces (fréquences, produits, ...)
<input type="checkbox"/> Parcs et jardins, espaces verts : massifs, allées, ...	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocatteur <input type="checkbox"/> Autres :	
<input type="checkbox"/> Voirie : trottoirs, pieds de murs, ...	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocatteur <input type="checkbox"/> Autres :	





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



Type de surface(s) à entretenir par la collectivité	Méthodes alternatives utilisées		Détail de l'entretien des espaces (fréquences, produits, ...)
<input type="checkbox"/> Accompagnement de voiries : îlots directionnels, pieds de glissières, ...	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocateur <input type="checkbox"/> Autres :	
<input type="checkbox"/> Places et parkings : places, parkings, mails, ...)	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocateur <input type="checkbox"/> Autres :	





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



Type de surface(s) à entretenir par la collectivité	Méthodes alternatives utilisées		Détail de l'entretien des espaces (fréquences, produits, ...)
<input type="checkbox"/> Cours d'écoles	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocatteur <input type="checkbox"/> Autres :	
<input type="checkbox"/> Terrains de sports : football, tennis, ...	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocatteur <input type="checkbox"/> Autres :	





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



Type de surface(s) à entretenir par la collectivité	Méthodes alternatives utilisées		Détail de l'entretien des espaces (fréquences, produits, ...)
<input type="checkbox"/> Cimetières	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocatteur <input type="checkbox"/> Autres :	
<input type="checkbox"/> Autres (préciser)	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes préventives</u></p> <input type="checkbox"/> Enherbement spontané ou implanté <input type="checkbox"/> Diminution des tontes / fauchages <input type="checkbox"/> Paillage <input type="checkbox"/> Implantation de vivaces <input type="checkbox"/> Plantes couvre-sol <input type="checkbox"/> Réfection de surfaces, imperméabilisation <input type="checkbox"/> Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...) <input type="checkbox"/> Autres :	<p style="text-align: center;"><u>Méthodes curatives</u></p> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à eau chaude <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à mousse chaude <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à brosse <input type="checkbox"/> Désherbage mécanique à sabot <input type="checkbox"/> Désherbage manuel <input type="checkbox"/> Rotofil <input type="checkbox"/> Réciprocatteur <input type="checkbox"/> Autres :	





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



La gestion des espaces verts et/ou de la voirie est-elle déléguée à un prestataire de service ou à une intercommunalité ?

Oui*

Non

* Si oui, compléter ci-dessous :

Espaces délégués (voiries, terrains de sports, ...)	Nom du délégataire (prestataire ou intercommunalité)	Type d'entretien (tonte, désherbage, lutte nuisible, ...)	Usage de pesticides (Oui / Non)	Personne référente (nom et fonction)	Téléphone et Courriel

La collectivité a-t-elle réalisé un PAPPH ou un plan d'actions vers le zéro Phyto ?

Oui*

Non

Préciser : Nom du plan d'actions :

Date de mise en œuvre :

Préciser si la collectivité a acquis récemment du matériel alternatif d'entretien des espaces publics (désignation + prix d'achat)

.....
.....
.....
.....
.....





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



Notes, remarques, précisions...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cas particuliers

La collectivité est-elle contrainte à une lutte obligatoire sur certains végétaux par arrêtés nationaux ou préfectoraux ? (Critère non pris en compte pour l'attribution des niveaux)

- Oui* Non

* Si oui, Pour quelles problématiques ?

- Charançon rouge du palmier
- Flavescence dorée de la vigne
- Autres (préciser)

.....

.....

Indiquer les traitements effectués

.....

.....

.....







Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »




NIVEAU 2

(Les  sont les critères obligatoires dans ce niveau de la charte)

1. Faire signer la charte par une instance décisionnaire




La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Délibéré sur son engagement dans la charte ?		
	Désigné un référent technique et politique ?		
	Communiqué auprès des autres gestionnaires d'espaces publics présents sur la commune/collectivité de son engagement dans la charte régionale ?		

2. Respecter les bonnes pratiques phytosanitaires conformes à la législation

La collectivité est-elle en conformité avec la réglementation ?		Oui	Non
	Stockage, équipements de protection individuelle (EPI), produits autorisés, matériels d'application, entretien, gestion des déchets, transport, ...		


Cf. annexe.

3. Abandonner l'usage des pesticides (hors exceptions) sur les espaces verts et voiries


La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Abandonné l'usage des pesticides pour le désherbage (hors espaces contraints : pelouses sportives, cimetières) ?		
	Abandonné l'usage des pesticides (hors produits de bio-contrôle, produits qualifiés à faible risque, et produits dont l'usage est autorisé en agriculture biologique) sur l'ensemble des espaces qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe (hors espaces contraints : pelouses sportives, cimetières) ?		
	Exigé, dans le cas où la gestion d'une partie de l'espace public est sous la compétence d'une autre collectivité (Métropole, Agglomération, communauté urbaine, ...), qu'elle respecte les termes de la présente charte ?		





4. Prendre en compte la démarche de réduction des pesticides dans les projets

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Mis en place une concertation entre les acteurs (élus, agents techniques, entreprises ...) sur la conception et l'entretien de nouveaux aménagements ou la réhabilitation d'anciens espaces ?		


5. Sensibiliser les élus & les agents

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Permis la participation des agents des services techniques, et/ou des élus concernés à une action d'information ou démonstration sur les méthodes d'entretien alternatives (préventives et curatives) ? Préciser la formation suivie : Nombre d'agents : Nombre d'élus :		

6. Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des habitants

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Communiqué 2 fois par an (à minima) envers les administrés sur la démarche et les actions mises en place et sur l'acceptation de l'herbe en ville ? Nombre de communications :		
Si oui sur quels supports ?			
	Bulletin municipal		
	Réunions publiques		
	Débats et conférences		
	Expositions		
	Animations jeunes publics		
	Autres (préciser)		
	Réalisé une sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs : envoi postal de tracts, de brochures, organisation d'au moins un événement		

7. Réaliser un rapport d'avancement (bilan)

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Réalisé un bilan d'avancement ?		
	Communiqué ce bilan auprès des habitants ?		





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



NIVEAU 2 - Documents à joindre

Délibération (*possibilité d'envoi après candidature*)

Rapport d'avancement (*le cas échéant*)

Les carnets de suivi








NIVEAU 3

{AVANT de répondre au niveau 3, vérifiez que le niveau 2 est dûment complété}


1. Abandonner l'usage des pesticides (hors exceptions) sur les espaces publics

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Abandonné l'usage des pesticides pour le désherbage (DONT espaces contraints : pelouses sportives, cimetières) ?		
	Abandonné l'usage des pesticides (hors produits de bio-contrôle, produits qualifiés à faible risque et produits dont l'usage est autorisé en agriculture biologique) sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe (DONT les espaces contraints : pelouses sportives, cimetières) ?		

2. Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des habitants

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Organisé une journée de communication grand public (Floralies, fête des jardins, salon, conférences, ...) spécifique à la thématique de la réduction des pesticides ?		


3. Sensibiliser les autres gestionnaires d'espaces

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Sensibilisé les gestionnaires privés d'espaces collectifs (résidences, campings, bailleurs sociaux, ...)?		

4. Sensibiliser les élus & les agents

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Formé des élus sur la conception ou la réhabilitation d'aménagements gérés sans pesticides et économes en eau ?		

5. Réaliser un rapport d'avancement (bilan)

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Réalisé un bilan d'avancement ?		
	Communiqué ce bilan auprès des habitants ?		



Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



NIVEAU 3 - Documents à joindre

Délibération (*possibilité d'envoi après candidature*)

Rapport d'avancement (*le cas échéant*)

Les carnets de suivi






NIVEAU TERRE SAINÉ

{AVANT de répondre au niveau Terre Saine, vérifiez que le niveau 3 est dûment complété}

1. Abandonner l'usage des pesticides sur les espaces publics

La collectivité a-t-elle ... ?		Oui	Non
	Abandonné l'usage de TOUT pesticide et anti-mousses sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, depuis au moins 1 an ?		

La collectivité ayant atteint ce niveau **peut prétendre** au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides ».

NIVEAU «Terre Saine » - Documents à joindre

Délibération (*possibilité d'envoi après candidature*)

Rapport d'avancement (*le cas échéant*)

Les carnets de suivi (*s'il existe*)



Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



NOTES – COMPLEMENTS D'INFORMATION

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





ANNEXE

Fiche Réglementation liée à l'usage des pesticides en espaces urbains (y compris produits de biocontrôle et UAB)

Liste des produits stockés :

Nom produit	Usage (herbicide / fongicide / insecticide / ...)	N° AMM	Ce produit est-il toujours utilisé par les services (O/N)

A. STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

	Oui	Non
LE LOCAL		
La collectivité a-t-elle un local ou une armoire de stockage spécifique dédié au stockage des produits phytosanitaires ?		
Le local est-il interdit d'accès aux personnes étrangères au service et fermé à clé ?		
CONCEPTION		
Le local ou l'armoire de stockage est-il aéré et ventilé (aération permanente haute et basse avec rejet vers l'extérieur) ?		
Le sol du local est-il étanche avec des rebords ou des cuvettes de rétention ?		
Le local dispose-t-il d'étagères imperméables ?		
Le local a-t-il une installation électrique aux normes ?		
Le local a-t-il un éclairage suffisant ?		
Les murs et plafond du local sont-ils conçus pour limiter la propagation de l'incendie ?		
Le local est-il éloigné des habitations ?		
Le local est-il éloigné d'une source, d'un cours d'eau ou de points d'eau non protégés ?		



Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



	Oui	Non
PRODUITS - CONTENU		
Des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale sont-ils stockés ?		
Les produits sont-ils stockés dans leur emballage d'origine fermé et avec les étiquettes bien visibles ?		
Les ustensiles sont-ils marqués « uniquement destinés aux traitements phytosanitaires » et à l'intérieur du local ?		
Les produits sont-ils classés par usage ou par famille de produit (logique de classement, poids lourds au sol, séparation base / acide, ...) ?		
SECURITE		
Le local affiche-t-il « local phytosanitaire » ou « Attention produits toxiques » ?		
Le local affiche-t-il l'interdiction de fumer, boire et manger ?		
Le local affiche-t-il les consignes de sécurité (n° urgences, centre antipoison, conduite à tenir en cas d'accident) ?		
Le local dispose-t-il d'un extincteur à l'extérieur et d'un panneau le signalant ?		
Le local ou l'armoire est-il rangé et exempt d'encombrants ?		
Une matière absorbante est-elle prévue en cas de renversement ou de fuite ?		
Un point d'eau se trouve-t-il à proximité immédiate afin de nettoyer les souillures ?		
Du matériel d'entretien (pelle, balai, ...) réservé au local est-il présent ?		
LOCAL OU BUREAU TECHNIQUE		
Les fiches de données de sécurité sont-elles disponibles et accessibles ?		
Des vestiaires, lavabos, douches, WC à l'extérieur immédiat du local sont-ils mis à disposition ?		
Un téléphone est-il à disposition à proximité du local ?		
Du matériel de premier secours est-il à disposition ?		

B. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE [EPI]

	Oui	Non
Les équipements de protection individuelle (EPI obligatoires : masque, lunettes, gants et combinaison) sont-ils rangés en dehors du lieu de stockage ?		
Le EPI sont-ils stockés séparément des vestiaires personnels ?		
Les EPI sont-ils disponibles en stocks suffisants ?		
Les agents portent-ils les EPI durant TOUTES les phases du traitement (préparation, application, rinçage) ?		
Les personnes utilisant les produits ont-ils eu une formation à l'utilisation des EPI ?		
La combinaison est-elle spécifique (catégorie III, Type 4 ou jetable de type TYVEK) ?		
Les gants sont-ils en nitrile ou néoprène ?		



Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



	Oui	Non
Le masque est-il spécifique (à cartouche de type A2P3 ou A2B2P3) ?		
Les lunettes ou visière de protection sont-elles portées ?		
Les bottes sont-elles adaptées (imperméables et marquées S5 ou P5) ?		

C. PRODUITS PHYTOSANITAIRES

	Oui	Non
FORMATION - CERTIFICATION		
Le(s) fournisseur(s) de produits phytosanitaires et le prestataire détiennent-ils un agrément de distribution et d'application ?		
Le(s) prestataire(s) détient(détiennent)-il(s) un agrément d'application ?		
Les agents applicateurs de la collectivité détiennent-ils un certificat (Certiphyto) ?		
ACHAT - TRANSPORT		
La collectivité dispose-t-elle de l'agrément pour l'achat des produits (Certiphyto) ?		
Les produits utilisés ont-ils reçu une AMM pour un usage précis ?		
LE MATERIEL DE PULVERISATION		
Le matériel est-il aux normes de sécurité en vigueur ?		
Le matériel est-il contrôlé tous les 5 ans (hors pulvérisateurs à dos ou semi-mobiles) ?		
Le matériel est-il nettoyé après chaque utilisation ?		
La cuve de pulvérisation est-elle rincée après traitement ?		
AVANT LE TRAITEMENT...		
La bouillie est-elle préparée sur une aire sécurisée ?		
Des accessoires sont-ils utilisés pour le dosage du produit ?		
Les conditions météorologiques sont-elles prises en compte (conditions favorables : vent inférieur à 20km/h, pas de pluie ou de risque de pluie les jours suivant l'application, T°C ambiante inférieure à 25°C) ?		
L'interdiction de mélanger certains produits est-elle suivie ?		
Les doses sont-elles respectées ?		
Existe-t-il un moyen d'éviter tout débordement de la cuve lors du remplissage (ex : compteur volumétrique) ?		
Y'a-t-il une présence constante lors du remplissage ?		
PENDANT LE TRAITEMENT...		
La Zone de Non Traitement (ZNT) est-elle respectée lors du traitement ?		
Les délais de rentrée sont-ils respectés et signalés par affichage ?		
Le balisage et l'affichage sur site ont-ils été réalisés ?		
L'interdiction de traiter avec certains produits les lieux fréquentés par des personnes sensibles est-elle respectée ?		



Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



	Oui	Non
APRES LE TRAITEMENT...		
Chaque opération est-elle consignée dans un registre relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires ?		
En général reste-t-il des reliquats de bouillie par suite d'un traitement ?		
Préciser le devenir de ces reliquats : <input type="checkbox"/> Aire de lavage <input type="checkbox"/> Epanchage sur site <input type="checkbox"/> Autre :		
Le volume de la cuve de rinçage est-il fractionné ?		

D. EMBALLAGES VIDES ET PRODUITS NON UTILISABLES (EVPP et PPNU)

	Oui	Non
LES EMBALLAGES VIDES SONT-ILS...		
Rincés ?		
Stockés dans un espace dédié ?		
Éliminés par une filière d'élimination agréée (ADIVALOR) ?		
LES PRODUITS NON UTILISABLES SONT-ILS...		
Éliminés par une filière d'élimination agréée (ADIVALOR) ?		
LES EPI...		
Les EPI jetables, souillés, périmés sont-ils jetés dans une poubelle spécifique et traités comme des déchets dangereux ?		

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





Annexe 1
Charte régionale « Objectif zéro phyto »



Document à envoyer par mail ou par courrier à :

FREDON Occitanie

Animation Charte régionale

8 rue des Cigales – 34990 Juvignac

baudot.fredonlr@orange.fr

ET

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Chargé d'intervention Pesticides en zones non agricoles

Délégation de Montpellier

Immeuble Le Mondial

219, rue le Titien - 34961 Montpellier Cedex 2

Delphine.SIGAL@eaurmc.fr